

Ecole primaire de Lans
1^{er} conseil d'école – Année scolaire 2022-2023
Lundi 17 novembre 2022

Présents :

Mme GILLET, directrice,
Mmes BOULLING, DESBOIS, REGNIER-DUBOIS, adjoints,
M. DESBOIS, Maire,
M. BRUN, premier adjoint,
Mmes DESPIERRES-CHARLES, LAMALLE, GRILLOT, M. GUILLEMENET parents d'élèves élus,
Mme GEORGET, parent d'élève suppléante,
M. LAMBERT , DDEN.

Excusés :

M. MARLIER, Inspecteur de l'éducation nationale,
Mme DELAYE, enseignante

Mme ESPITALLIER, parent d'élève.

I – Installation du conseil d'école

Lors de des élections des parents d'élèves qui ont eu lieu le 7 octobre, 11 candidats se sont présentés, sur quatre listes.
Participation au scrutin : 101 votants sur 150 inscrits soit 67,33 %.

Sont élus :

- Madame DESPIERRES CHARLES Caroline, titulaire,
- Madame ESPITALLIER Camille, titulaire,
- Madame LAMALLE Laura, titulaire,
- Monsieur GUILLEMENET Romain, titulaire,
- Madame GRILLOT Fanny, titulaire,
- Monsieur DEMONT Florian, suppléant,
- Madame GEORGET Muriel, suppléante,
- Madame MALLET Céline, suppléante,
- Madame LABRY Anne-Gaëlle, suppléante,
- Madame DARGAUD Aude, suppléante.

Un document rappelant les attributions du Conseil d'école et le rôle du parent délégué a été remis aux représentants élus et expliqué lors de la réunion.

La directrice a proposé de reconduire le vote par correspondance pour les élections de l'année scolaire 2023-2024.
Cette reconduction est votée à l'unanimité par le conseil d'école.

Si le vote électronique est rendu possible d'ici là, la directrice a proposé que les prochaines élections se fassent par ce biais et a fait voter le conseil : le vote est reporté à un prochain conseil d'école car il faudra s'assurer que toutes les familles soient équipées pour voter par voie électronique.

II - Règlement intérieur

Suite à de nombreux retards, la directrice propose d'ajouter un article au règlement scolaire :

« Les parents doivent veiller au respect de l'exactitude des horaires. Des retards répétés risquent de mettre les élèves et l'organisation de l'école en difficulté. Un registre des retards est mis en place, le parent signera. Si les retards sont répétés, la directrice convoquera les parents et en informera l'inspecteur de l'éducation nationale. »

Il est voté à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera communiqué au parents par mail très rapidement, pour information et signature.

III - Effectifs pour l'année scolaire 2022 / 2023

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
1	10	17	9	19	15	17	14	10
Classe de Mme DELAYE 28 élèves			Classe de Mme GILLET 21 élèves		Classe de Mme DESBOIS 22 élèves		Classe de Mme REGNIER-DUBOIS 17 élèves	Classe de Mme BOULLING 24 élèves

Soit un total de 112 élèves.

L'équipe enseignante est restée la même que l'année passée mis à part un changement : Mme BAILLY prend en charge la classe des GS-CP le vendredi.

Mme Demange est en congé maternité, remplacée par M. Bruneau jusqu'au mois de mars.

Une nouvelle AESH est nommée à mi-temps sur l'école pour deux élèves de CE2.

Suite à la demande de la directrice, un candidat s'est proposé sur le poste d'emploi civique : Romain Mathey.

Il est sous contrat, 30 heures par semaine, depuis le 1^{er} octobre 2022 et jusqu'au 30 juin 2023.

Il est en appui le matin dans la classe de TPS-PS-MS ; puis il permet la prise en charge de petits groupes, dans les quatre autres classes les après-midis.

IV – PPMS et exercices d'évacuation

Comme tous les ans, deux exercices incendies sont à réaliser dans l'année scolaire. Le premier a été effectué le 26/09/2022 et le bilan est positif.

Face à la menace terroriste, deux exercices seront effectués cette année ; le premier ayant lieu avant les vacances de Noël. La date sera communiquée aux parents.

V - Coopérative Scolaire et budget de fonctionnement

Les comptes 2021-2022 ont été vérifiés par deux mamans élues. Au 31 août, à la clôture des comptes, le solde était de 6545,23 euros. Hausse due en partie à la subvention de Lansfer restée en mairie depuis quelques années.

Les dons à la rentrée 2022 se sont élevés à 1226 euros (45 familles ont participé sur les 75 que compte l'école). Cette somme est sensiblement identique aux participations de l'année passée.

Le coût de l'affiliation à l'OCCE pour l'année scolaire s'élève à 257,85 euros.

Concernant le budget de fonctionnement la directrice signale que le coût de la papeterie a quasiment doublé par rapport à l'an dernier.

VI - Travaux, investissements, remerciements et autres demandes

Durant les congés d'été ; le bureau ainsi que la cuisine ont été repeints. Des petits travaux ont été effectués (changement de place de tableaux, pose de patères...). Des caisses de rangement pour le matériel de sport ont été fournies.

Les marelles ont été repeintes et des planches posées sous le préau pendant la journée citoyenne. Un projet de décoration est prévu par l'équipe enseignante.

Une demande de subvention concernant un voyage scolaire a été remise aux membres de la mairie.

Une liste de petits travaux à réaliser durant les vacances d'automne sera communiquée à la mairie.

VII - Projets et manifestations pour l'année scolaire 2022/2023

Tous ces projets sont bien sûrs soumis au protocole sanitaire et aux directives du ministère de l'éducation nationale. Ils pourront être annulés ou décalés si besoin.

Sur l'année :

- Projet petits marcheurs pour la classe de Mme Delaye. Les marches ont commencé et se poursuivront tout au long de l'année. Atelier mensuel de cuisine

Période 1 :

- Séances Rugby avec le Tango chalonnais pour les classes de CP-CE1 et CE2.
- Intervention sur la biodiversité le 21 octobre dans la classe de Cp-CE1 : fabrication de mangeoires pour les oiseaux et découverte des chouettes avec décorticage de pelotes.

Période 2 :

- Participation au Téléthon : vente de gâteaux et sensibilisation sur les maladies génétiques et le handicap de manière générale.
- Intervention d'EPICEA la semaine du 14 au 18 novembre au sein des classes de GS à CM2 puis réunion avec les parents le jeudi 24 novembre à 18h00.
- Participation au marché de Noël les 3 et 4 décembre. Stand au profit de la coopérative scolaire, tenu par les adultes de l'école et les enfants volontaires.
- Mini récital des élèves de TPS-PS-MS un matin avant les vacances de Noël.

Période 3 :

- Projet théâtre avec un intervenant concernant 3 classes : TPS-PS-MS, CE2 et CM1-CM2. Le coût est d'environ 600 euros par classe. Une restitution aux parents est envisagée en mars.

Période 4 :

- Cycle handball pour les classes de la Gs au CM2, avec un intervenant du club de Saint-Marcel

Période 5

- Fête de printemps le vendredi 12 mai : petit spectacle et moment partagé autour d'une crêpe,
- Classe rivière pour la classe de CM1-CM2. Pendant une semaine, aller en bus au lac du Pré Saint Jean : activités voile et VTT.
- Projet pour les classes de Gs-Cp et Cp-Ce1 de sortie scolaire avec nuitée en juin.

En attente :

- Inscription des classes de la grande section au CM2 pour un cycle piscine. Il s'agit de 8 séances sur 2 semaines. Ces cycles auront lieu en fonction des disponibilités de créneaux, sachant que la priorité cette année est pour les élèves de cycle 3 et que la classe de Cm1-Cm2 aura obligatoirement un cycle puisqu'elle participe à la classe voile.

VIII - Questions diverses

Aucune question n'a été posée.

Une réflexion autour du remplacement du papier jetable par des torchons dans les sanitaires maternelle est en cours.

Procès-verbal rédigé par Mme DESBOIS